



## L'éducation et la formation des Colombellois constituent une priorité du Conseil municipal de Colombelles.

Si la commune est compétente sur le niveau primaire (écoles maternelle et élémentaire), la ville de Colombelles souhaite également accompagner la scolarité de ses lycéens. Ainsi, parmi l'action municipale, la mairie met en place des bourses communales.

Le dispositif de la bourse communale consiste en l'octroi d'une bourse aux familles déjà bénéficiaires d'une bourse nationale **par enfant scolarisé au lycée.**

	Barème
Lycées	<b>30 €</b>

*Les demandes de bourses seront étudiées par la commission scolaire de la ville. Chaque demandeur se verra notifier une réponse écrite après analyse du dossier. Les bourses seront versées aux familles durant la seconde quinzaine de décembre.*



## **BOURSE COMMUNALE 2021** **DOSSIER FAMILIAL DE RENSEIGNEMENTS** **ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

Le dossier complété doit être obligatoirement accompagné des pièces justificatives et transmis à la Mairie de Colombelles jusqu'au **mardi 30 novembre 2021 inclus.**

- > Dépôt du dossier à l'accueil de la mairie
- > Dépôt du dossier dans la boîte aux lettres de la mairie (rue de Suresnes)
- > Envoi du dossier par mail à [mairie@colombelles.fr](mailto:mairie@colombelles.fr)

*Horaires d'ouverture de la mairie de Colombelles  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h*

Contact :  
Mairie de Colombelles - Direction Enfance Éducation Jeunesse et Sport  
D2EJS - Service Éducation  
Tél : 02 31 35 57 07  
Mail : [mairie@colombelles.fr](mailto:mairie@colombelles.fr)

